

Coopérative d'installation en agriculture paysanne

Un outil innovant pour des porteurs de
projet agricole créatif

Le stage paysan créatif

Dispositif de formation financé par la Région Pays de la Loire

A qui s'adresse-t-il ?

A toute personne qui a un projet d'installation professionnelle en agriculture et une volonté de s'installer sur un territoire identifié avec ou sans foncier

Quels objectifs ?

- ✓ S'ancrer dans un territoire avec des personnes autour : collègues, clients, soutiens, dynamiques collectives
- ✓ Mettre en place son outil de production et se l'approprier : foncier, bâtiments, mise en culture, matériel, débouchés
- ✓ Finaliser son projet d'installation : technique, financement, commercialisation, étude économique, administratif
- ✓ Pour ceux qui le souhaitent : démarrer son activité économique progressivement de manière légale et sécurisée

Concrètement ?

Durée : 12 mois

Statut : stagiaire de la formation professionnelle indemnisé par Pôle Emploi ou par la Région

Contenu :

- **L'identification d'un référent paysan sur le territoire d'installation** : temps d'immersion chez le référent contre coup de main, prêt de matériel, mutualisation pour la mise en place de son propre site de production, introduction dans les réseaux professionnels
- **La mise en place d'un groupe d'appui local** bénévole (paysan référent, élu local et référent citoyen) à composer en fonction des besoins pour accompagner la mobilisation de foncier, de financements ou de circuits de commercialisation
- **Un accompagnement global** : 7 jours de formation collective avec d'autres porteurs de projet pour finaliser le projet d'installation et le rendre opérationnel
- **Un complément de formation personnalisé** : à définir en fonction de vos besoins en suivi ou formation chez des partenaires techniques (techniques de production, gestion, commerce, communication, organisation du travail ...)
- **Un suivi individualisé** et du temps pour les démarches administratives

Pour aller plus loin

Il est possible, à partir du stage, de solliciter la Coopérative pour une avance de financement pour les premiers investissements (montant maximum : 30 000€HT sur justificatif et validation en comité d'engagement) ou pour un portage temporaire de l'activité économique au démarrage (hébergement juridique, fiscal et comptable).

Contact : informations et inscription

Claire Lavaur à la Coopérative d'installation en Agriculture Paysanne

Numéro de téléphone : 02.40.20.83.93 / 06.73.59.22.61

Mail : ciap44@orange.fr

Adresse postale : 31 Boulevard Albert Einstein, CS 92315, 44323 Nantes Cedex 3



Coopérative d'installation en Agriculture Paysanne

31 Boulevard Einstein - CS 92315 - 44323 NANTES Cedex 3 - 02 40 20 83 93 - ciap44@orange.fr

N° SIRET : 751 078 403 00019 - Code APE : 9499Z

Coopérative d'installation en agriculture paysanne

Un outil innovant pour des porteurs de
projet agricole créatif

Le stage paysan créatif

Dispositif de formation financé par la Région Pays de la Loire

A qui s'adresse-t-il ?

A toute personne qui a un projet d'installation professionnelle en agriculture et une volonté de s'installer sur un territoire identifié avec ou sans foncier

Quels objectifs ?

- ✓ S'ancrer dans un territoire avec des personnes autour : collègues, clients, soutiens, dynamiques collectives
- ✓ Mettre en place son outil de production et se l'approprier : foncier, bâtiments, mise en culture, matériel, débouchés
- ✓ Finaliser son projet d'installation : technique, financement, commercialisation, étude économique, administratif
- ✓ Pour ceux qui le souhaitent : démarrer son activité économique progressivement de manière légale et sécurisée

Concrètement ?

Durée : 12 mois

Statut : stagiaire de la formation professionnelle indemnisé par Pôle Emploi ou la Région

Contenu :

- **L'identification d'un référent paysan sur le territoire d'installation** : temps d'immersion chez le référent contre coup de main, prêt de matériel, mutualisation pour la mise en place de son propre site de production, introduction dans les réseaux professionnels
- **La mise en place d'un groupe d'appui local** bénévole (paysan référent, élu local et référent citoyen) à composer en fonction des besoins pour accompagner la mobilisation de foncier, de financements ou de circuits de commercialisation
- **Un accompagnement global** : 7 jours de formation collective avec d'autres porteurs de projet pour finaliser le projet d'installation et le rendre opérationnel
- **Un complément de formation personnalisé** : à définir en fonction de vos besoins en suivi ou formation chez des partenaires techniques (techniques de production, gestion, commerce, communication, organisation du travail ...)
- **Un suivi individualisé** et du temps pour les démarches administratives

Pour aller plus loin

Il est possible, à partir du stage, de solliciter la Coopérative pour une avance de financement pour les premiers investissements (montant maximum : 30 000€HT sur justificatif et validation en comité d'engagement) ou pour un portage temporaire de l'activité économique au démarrage (hébergement juridique, fiscal et comptable).

Contact : informations et inscription

Claire Lavar à la Coopérative d'installation en Agriculture Paysanne

Numéro de téléphone : 02.40.20.83.93 / 06.73.59.22.61

Mail : ciap44@orange.fr

Adresse postale : 31 Boulevard Albert Einstein, CS 92315, 44323 Nantes Cedex 3

